



ERREURS A L'ANTENNE ET DEVOIR DE SUITE

Lors de l'émission « Questions Politiques », diffusée simultanément sur France Info TV et France Inter, le dimanche 9 novembre, le député Manuel Bompard (La France Insoumise) a été interrogé sur la récente élection de Zohran Mamdani à la mairie de New York.

A cette occasion, plusieurs erreurs ou approximations dans les questions posées par une journaliste de la rédaction de France Télévisions ont provoqué de nombreuses réactions.

Les directions de France Télévisions et Radio France ont apporté mardi 11 novembre des précisions et des corrections sur les propos tenus par notre consœur

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/questions-politiques/questions-politiques-du-dimanche-09-novembre-2025-4638400>

Ce « devoir de suite », prévu dans notre charte d'éthique professionnelle, était indispensable.

Néanmoins, compte tenu de la gravité des erreurs commises, le SNJ de France Télévisions a décidé de saisir la commission de suivi de l'application des dispositions « déontologie et principes professionnels ».

Cette instance, créée par l'accord collectif d'entreprise de France Télévisions, permet aux représentants du personnel d'examiner des problèmes déontologiques précis, et d'en débattre, avec les directions des rédactions concernées.

Un compte-rendu des débats et des décisions est ensuite diffusé auprès de l'ensemble des salariés.

Le SNJ rappelle également qu'au niveau national, une instance déontologique indépendante et tripartite réunissant journalistes, éditeurs et public (le Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation, CDJM) peut être saisie par tout citoyen, gratuitement, au sujet de tout acte journalistique.

Le droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre.

Paris, le 12 novembre 2025